

**ÉLÉMENTS POUR LA MISE EN PLACE D'UNE TRADITION
GRAMMATICALE : LES INTERVENTIONS DE L'ÉTAT
BELGE AU XIX^E SIÈCLE**

**JOURNÉE D'ÉTUDE
REGARDS SUR L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS (L1 ET L2)
AUX 19^E ET 20^E SIÈCLES : GRAMMAIRES, MANUELS ET
LEÇONS-MODÈLES**

LE 21 NOVEMBRE 2023

UNIVERSITÉ DE BOHÊME DU SUD

MICHEL BERRÉ – UNIVERSITÉ DE MONS – FTI-SEF&F

PLAN

1) Vers une grammaire belge (du XVIII^e siècle à la fin des années 1830) ?

2) L'École belge de grammaire selon Goosse (1970)

3) Les interventions de l'État (1840-1875)

– Intervention « externe » : approbation d'une première grammaire française (Van Hollebeke & Merten, 1870)

– Intervention « interne » de l'État : proposition d'un plan pour la rédaction de grammaires uniformes

4) Peut-on « belgiciser » la grammaire française ?

VERS UNE GRAMMAIRE « BELGE » ?

- Deux traditions dans l'« espace belge » : GF destinées aux Flamands et GF destinées aux locuteurs « francophones » ; pour cette dernière, la moisson est assez maigre avant le XIXe siècle
- **Au XVIIIe s.** (1713-1792/95), l'on peut parler d'une production « locale » constituée d'abrégés et de rudiments latins proposant de façon contrastive une description du français (Jésuites [Douai], collège de Houdain à Mons) = deux ouvrages grammaticaux (un **abrégé** et un **rudiment** latin-français)
- Expulsion des Jésuites et la réforme de 1777 (programme et manuels imposés par l'État « *Ad usum Scholarum Belgicæ* »), mais pour le français, choix d'ouvrages de France (**abrégé** = Restaut ; **rudiments** = Tricot ; livre de lecture = Fleury + proposition d'un cursus sur 6 ans)
- Argument (sous-jacent) : pourquoi ce qui est bon pour les Français ne le serait-il pas pour les Belges ? (la norme = l'Académie 1762)

VERS UNE GRAMMAIRE « BELGE » ?

- **Période française** (1792/95-1814/15) : une grammaire belge, cela a-t-il encore du sens ?

➤ une grammaire générale (Loneux, 1799)

Après le Concordat 1802 :

➤ Massivement, des rééditions d'ouvrages « français » (Restaut, Lhomond...)

➤ Production locale squelettique, SAUF Flandricismes, wallonismes, etc. (Poyart, 1806 [belgicismes 1811]) → quelle légitimité des Belges à s'occuper de la LF ?

VERS UNE GRAMMAIRE « BELGE » ?

- **Période hollandaise** (1814/15-1830)

Réveil d'un sentiment national belge ; faire exister la langue française dans un État dont l'horizon est désormais néerlandophone

- Double production : contrefaçon + indigène
- **Indices d'un début de « tradition »** : les auteurs « belges » se citent entre eux + caractérisation du destinataire (« à l'usage des écoles belgiques » [réminiscence de l'*Ad usum Scholarum Belgicæ* ? Confession catholique] ; « pour les écoles wallones » (sic)) ;
- Fonction démarcative, identitaire..., mais pas d'impact sur la doctrine ; effort de nature pédagogique (forme) : « Toutes les grammaires sont les mêmes quant au fond » (Raingo)

VERS UNE GRAMMAIRE « BELGE » ?

- **Après l'Indépendance** : les arts, la littérature sont rapidement sollicités pour doter le nouveau pays d'une « identité », d'une « histoire » ; cette identité belge s'exprime en français tout en mettant en exergue la composante « nordique » de la nation
- L'idée d'une GF « belge » ne va pas de soi ; ainsi l'ancien émigré français, Baron, co-fondateur de l'université de Bruxelles ironise sur « le nationalisme de clocher » qui voudrait voir le jeune État se doter d'une littérature nationale : « Nous pouvons avoir des écrivains belges, dit-il, mais non une littérature belge ou nationale [puisque nous n'avons] point une langue à part [...] » (1837, X-XII)
- Question qui reste controversée (cf. les débats sur l'existence d'une « littérature belge » et le sens à donner à cette expression) ; qu'en est-il du point de vue grammatical ?

À PROPOS D'UNE « ÉCOLE BELGE DE GRAMMAIRE » (GOOSSE 1970, 1999)

• Saut dans le temps (20^e siècle) → selon Goosse (1970) et Hanse (1989), il existe une « école belge de grammaire », caractérisée à la fois par une méthode et par la façon de considérer les résultats (incarnation = le *Bon Usage* de Grevisse [1936])

L'inspirateur serait le père Deharveng dont les chroniques langagières, célèbres dans années vingt – et bien connues de Grevisse – donnerait une double leçon (Goosse 1999) :

- de méthode : « la nécessité de l'observation, le refus de l'apriori, du *magister dixit*, le libre examen grammatical » (réconciliation de la philologie et de la grammaire)
- de résultat : « la vérité absolue, intemporelle n'existe pas, [...] la logique ne règne pas en maîtresse, [...] l'erreur d'hier peut être la vérité d'aujourd'hui, [...] la langue est perpétuellement en mouvement »

À PROPOS D'UNE « ÉCOLE BELGE DE GRAMMAIRE » (GOOSSE 1970)

- Goosse (1970) précise :

« [...] la méthode qui a donné son renom à notre école de grammaire consiste à se tourner vers la langue des écrivains. L'initiateur fut le père Deharveng [...]. Maurice Grevisse, dans son *Bon Usage*, a systématisé cette méthode »

- Point de vue conforté par J. Hanse (1989) :

« [...] il y a en Belgique une tradition à laquelle se rattache Grevisse et à laquelle appartenait le père Deharveng, souvent cité par Grevisse et plus souvent encore utilisé »

À PROPOS D'UNE « ÉCOLE BELGE DE GRAMMAIRE » (GOOSSE 1970)

- Question (du jour) : que s'est-il passé entre le milieu du XIXe siècle et les années vingt du siècle suivant ?
- Question en suspens : faut-il parler d'une « école belge de grammaire » ou plus simplement d'une filiation entre Deharveng, Grevisse et Goosse ? Quels sont les ouvrages produits dans le cadre de cette « école » ?
- Fil conducteur = **les interventions de l'État**. Celles-ci peuvent être :
 - ∞ externes = approbation à postériori de grammaires existantes, octroi de subventions, etc.
 - ∞ internes = organisation d'un concours sur la base d'un plan à priori

INTERVENTIONS EXTERNES : LES APPROBATIONS (→ 1870)

➤ I. Enseignement moyen de type court (1842, 1850)

➤ II. Enseignement moyen de type long (1850)

∞ La *Grammaire française* de Van Hollebeke et Merten (1870)

– plan

– réception

[fin de la contrefaçon (1852, 1854)] → modification du marché du livre (scolaire, en particulier les GF)

I. APPROBATIONS : ENSEIGNEMENT MOYEN DE TYPE COURT

(3 ans, sans langues anciennes ; 3 GF autorisées par le Gouvernement) :

- Guillerez, *NGF* (1839 → 1845) : « exercices [...] appliqués à l'Histoire nationale, et extraits des meilleurs écrivains belges » + intégration d'une liste de F/W (rôle de Moke) ; (« Belgium at last possesses a Grammar of her own », *Organe des Flandres*, 1839)
- Mouzon, *Éléments de grammaire française* (1857 → 1879) ; un « retour à Lhomond ». L'auteur « a doté la Belgique d'une grammaire élémentaire nationale » (*Le Progrès*, 1861)

I. APPROBATIONS : ENSEIGNEMENT MOYEN DE TYPE COURT

➤ Mauvy, Grammaire de l'Académie (1858, 2^e édit.) (usage et définitions de l'Académie) ; il s'agit d'« un des ouvrages les plus propres à faire concurrence à la Grammaire de MM. Noël et Chapsal : concurrence d'autant plus redoutable qu'elle sera toute *nationale* et de nature à affranchir la Belgique du tribut qu'elle paye aux auteurs français pour ses livres classiques » (*L'Abeille*, 1857-58)

Les ouvrages sont perçus comme belges, mais... stratégie de Guillerez sans lendemain ; les deux autres = Lhomond et Académie (exemples et définitions)

II. APPROBATIONS : ENSEIGNEMENT MOYEN DE TYPE LONG

(6 ans, avec ou sans langues anciennes)

Pas d'approbation avant 1870 (dans le 1^{er} supplément à la liste de 1868).

Prudence du Gouvernement qui « désire s'éclairer davantage à cet égard... »

(circulaire ministérielle du 30/7/1853, RTEM1, pp. 329-331) ; interdiction de la grammaire française de Poitevin (11/6/1860), décision prise sur la base des conclusions du CPEM (RTEM3, p. 263) (peut être remplacée par N. & Ch.)

➤ Van Hollebeke et Merten, *Grammaire française* (→ 1923 + rév. Fleuriaux → après-guerre + nom d'une collection chez l'éditeur → 1960 + BU de Grevisse 1936)

II. APPROBATIONS : ENSEIGNEMENT MOYEN DE TYPE LONG

- Nous avons considéré cet ouvrage comme la première GF belge (Berré 2022) dans la mesure où les auteurs (préface) ne situent pas leur grammaire par rapport à la tradition française, mais l'inscrivent dans la réflexion grammaticale belge en faisant référence uniquement aux travaux publiés dans la RIPB et à la *Grammaire générale* de Burggraff (1863), professeur à l'École normale des Humanités
- Aller plus loin au niveau du « contenu » (au-delà de la volonté de s'inscrire dans une tradition) ?

LA GRAMMAIRE FRANÇAISE DE VH&M (1870) – PLAN

- Cf. ANNEXE 1 – Commentaire

- ∞ plan ascendant « traditionnel », avec brève présentation de la proposition et de la phrase dans les notions préliminaires

- ∞ lexicographie = 9 parties du discours avec intégration des compléments à leur présentation (substantif [déterminatif], adjectif, adverbe, verbe [direct, indirect, attributif, circonstanciel])

- ∞ syntaxe = 4 espèces de propositions (absolue, coordonnée ; principale, subordonnée) ; générale (concordance, dépendance ; coordination, subordination) et particulière (parties du discours) + observations (lexique), ponctuation et modèles d'analyse grammaticale et syntaxique

LA GRAMMAIRE FRANÇAISE DE VH&M (1870) – RÉCEPTION

- Succès dans l'enseignement officiel (cf. supra) – attention, « réseaux » !
- CR dans RIPB (1870, 1^{re} livraison, pp. 71-77) par J. Gantrelle (°1809 †1893), auteur d'une grammaire latine (approuvée par le GVT + succès) : JG passe en revue les chapitres de la grammaire en suivant l'ordre d'exposition et dit « avoir cherché à [en] donner une idée aussi exacte que possible, en montrant en quoi elle diffère des grammaires françaises généralement employées dans notre pays » (p. 77)

LA GRAMMAIRE FRANÇAISE DE VH&M (1870) – RÉCEPTION

- Qualités (distinctives) : des définitions et des règles (plus) exactes (base de l'analyse grammaticale), une mise en rapport avec les autres langues (surtout le latin), une meilleure disposition des matières (la définition de la proposition dès l'introduction – une « innovation [...] qui a son utilité » (pp. 71-72)) – mais surtout la syntaxe « dont le plan constitue l'innovation la plus importante de l'ouvrage » p. 74).
- Il se réjouit aussi des « emprunts » à la RIPB (pour la division des verbes ; pour la valeur et l'emploi des modes et des temps ; pour l'analyse grammaticale et syntaxique...)

LA GRAMMAIRE FRANÇAISE DE VH&M (1870) – RÉCEPTION

- Suivent quelques critiques qui, outre des points particuliers, portent sur les reliquats de l'analyse logique (notamment l'analyse de *brille en est brillant*) que JG aimerait voir disparaître, la présence d'un complément attributif (*Vous deviendrez instruit ; Calypso se trouvait malheureuse d'être immortelle*) ou encore le souhait de généraliser des exemples qui font autorité (cf. exemples cités >< forgés)

LA GRAMMAIRE FRANÇAISE DE VH&M (1870)

En conclusion, « les auteurs n'ont pas oublié,

- 1) que la grammaire française doit servir de base à tout l'enseignement grammatical dans les collèges
- 2) qu'ils écrivaient pour la jeunesse wallonne et flamande, dont les besoins sont différents des jeunes Parisiens » (p. 77)

Ce deuxième point n'est malheureusement pas développé.

À titre indicatif : usage décrit par VH&M = celui de France : pas de w ; pas de septante, nonante ; pas de liste de F/W ; aucun auteur « belge » cité – hormis des énoncés du type : *La Belgique a neuf provinces* – (alors que VH est l'auteur de la première chrestomathie scolaire d'auteurs belges... L'ouvrage le plus cité = l'Acad.)

INTERVENTION INTERNE : DISCUSSIONS AUTOUR D'UN PLAN POUR LA RÉDACTION DE GRAMMAIRES UNIFORMES (1870 → 1878)

Jetons à présent un coup d'œil sur la proposition d'un plan de grammaire discuté au sein du CPEM (fin des années soixante à la fin des années septante)

Ce souci de traiter « les langues entre elles » au sein de l'institution scolaire (en particulier dans la section des « Humanités ») n'est pas nouvelle, ni spécifique à la Belgique (six langues, au programme : latin, grec, français, flamand, allemand, anglais)

La problématique est abordée sous deux aspects :

INTERVENTION INTERNE : DISCUSSIONS AUTOUR D'UN PLAN POUR LA RÉDACTION DE GRAMMAIRES UNIFORMES (1870 → 1878)

– soit didactiser les résultats de la grammaire historique et comparée (50 années d'histoire) et en proposer un résumé aux collégiens ; c'est la voie suivie – à la demande du ministère de l'Instruction publique en France – par Émile Egger qui laisse « le soin d'enseigner [les] trois langues classiques aux grammaires particulières » et cherche à initier les élèves de 4^e à la comparaison des trois langues classiques (cf. Nique 1983)

L'expérience tournera court et sera abandonnée moins de dix ans après son lancement ; d'après Wagener, en Allemagne, même échec (RIPB 1870 p. 303).

INTERVENTION INTERNE : DISCUSSIONS AUTOUR D'UN PLAN POUR LA RÉDACTION DE GRAMMAIRES UNIFORMES (1870 → 1878)

- Soit donner plus de cohérence aux enseignements linguistiques : « Autant de langues à apprendre, autant de grammaires différentes à suivre. Il est désirable qu'on puisse les réduire à une sorte de type identique », précise une circulaire ministérielle (RTEM8, p. LXXIX)
- Ce souci est ancien (cf. la réforme de 1777) ; voir aussi P. Behaegel (1^{er} quart du 19^e s.) et ses « Principes » pour les 3 langues (latin, flamand et français < cadre de la grammaire générale)

INTERVENTION INTERNE : DISCUSSIONS AUTOUR D'UN PLAN POUR LA RÉDACTION DE GRAMMAIRES UNIFORMES (1870 → 1878)

- C'est cette deuxième voie que souhaite emprunter le CPEM en proposant un plan unique pour la rédaction de grammaires uniformes
- Cf. l'ANNEXE 3 pour les « tribulations » de cette histoire et les difficultés rencontrées (institutionnelles [qui impliquer ?], mais aussi scientifiques [termes et notions ; « créativité »] et pédagogiques [langue maternelle vs français])
- Cf. plan ANNEXE 2

La présentation (orale) que nous en ferons sera essentiellement contrastive (par rapport à la grammaire de VH&M)

INTERVENTION INTERNE : À PROPOS DE LA RÉDACTION DE GRAMMAIRES UNIFORMES D'APRÈS UN CANEVAS

- Compte tenu de notre objectif (identifier les possibles traits *belges* d'une grammaire française), nous avons tenté d'identifier les **points communs significatifs** entre ces deux plans (mettraient en évidence une « tendance »... + Chervel 1983)

Certes, le CPEM en Belgique n'est pas le seul préoccupé par la question des diverses langues ; en France (citons : J.-L. Burnouf, ses grammaires grecque (1814) et latine (1840-41) et la *Méthode pour étudier la langue française* de Bonnaire (1846) rédigée d'après les mêmes principes que les ouvrages de Burnouf* ; Leclair, *Grammaire de la LF* et *Grammaire de la langue latine* (1859 ; Sommer, *Méthode uniforme pour l'enseignement des langues* (française, latine, grec), 1861.

INTERVENTION INTERNE : À PROPOS DE LA RÉDACTION DE GRAMMAIRES UNIFORMES D'APRÈS UN CANEVAS

- Ces auteurs sont bien connus en Belgique, notamment Leclair dont la grammaire a fait l'objet d'un compte rendu fort élogieux dans la RIPB (1860).
- Manifestement ces travaux relatifs à l'harmonisation des enseignement grammaticaux trouvent un écho favorable auprès des enseignants, des responsables de la RIPB, etc.

INTERVENTION INTERNE : À PROPOS DE LA RÉDACTION DE GRAMMAIRES UNIFORMES D'APRÈS UN CANEVAS

- Plan ascendant avec intégration dans les notions préliminaires d'une **brève présentation de la proposition** (expression d'un jugement)
- **Liste identique des 9 parties du discours** (\neq Burnouf, Leclair et Sommer)
- Reconnaissance d'une **sous-classe d'adjectifs et de pronoms interrogatifs** (\neq Burnouf, Leclair et Sommer)
- **Liste identique des compléments** (\neq Burnouf, Leclair, Sommer)
- **Partie syntaxique ; cadre « théorique » identique**, inspiré de Leclair :

INTERVENTION INTERNE : À PROPOS DE LA RÉDACTION DE GRAMMAIRES UNIFORMES D'APRÈS UN CANEVAS

- « Il [Leclair] a cherché un principe général [...] et il croit l'avoir trouvé dans l'étude de la proposition : “Avec la proposition, se présente naturellement la liaison des mots et cette liaison se réduit à deux principes invariables : accord et dépendance. Les deux mêmes principes régissent la liaison des propositions” » (RIPB, 1860, p. 57)
- Et l'auteur (anonyme) du CR conclut : « Les travaux de M. Leclair, sans être exempts de tous défauts, nous paraissent supérieurs pour la clarté, la justesse et la méthode, **surtout dans la syntaxe**, à la plupart des ouvrages du même genre... » (ibid.)
- VH ne s'en est pas servi dans les premiers ouvrages grammaticaux qu'il a fait paraître (enseignement primaire).

INTERVENTION INTERNE : À PROPOS DE LA RÉDACTION DE GRAMMAIRES UNIFORMES D'APRÈS UN CANEVAS

- C'est le plan de la syntaxe latine (syntaxe de concordance, syntaxe de régime – cf. Colombat 1999, pp. 332 et sv.) adapté à un cadre propositionnel (cote mal taillée > contenus très variés)
- Peu de reprise littérale « significative » (par rapport aux « sources » françaises)
- Même si les deux plans diffèrent entre eux, ils témoignent de la volonté de fonder un cadre commun qui dépasse celui des parties du discours et facilite la circulation entre les langues...
- Suppression de l'analyse littéraire, de la composition et du résumé de rhétorique → autonomisation du discours grammatical

COMMENT BELGICISER UNE GRAMMAIRE FRANÇAISE ?

- Est-ce nécessaire (point de vue de la CRE) ? Est-ce possible (point de vue de Baron) ?
- Qu'est-ce que « belgiciser » ? Contextualisation (Beacco) à deux « réalités » différentes, mais le français a longtemps été considéré comme la langue de l'union nationale (fiction)
- **Belgiciser l'objet** (= la langue décrite) ? Tentation au milieu du XIXe siècle (Guillerez) ?
- « Parce que nous sommes Belges, sommes-nous pour cela condamnés à en croire les Français sur parole, quand il s'agit de *notre langue commune* ? » (*L'Abeille*, 1857-58, 516-520). Mais l'auteur (anonyme) établit aussitôt une différence entre « usage » et « raisonnement » : « Comme l'usage est pour nous [Belges] un guide moins sûr que pour eux [Français], nous devons plus qu'eux étudier et raisonner la langue » (ibid.)

COMMENT BELGICISER UNE GRAMMAIRE FRANÇAISE ?

Décrire une langue comprenant les « belgicisms » (lexicaux, phonétiques, morphosyntaxiques – les moins nombreux) semble peu envisageable...

- **Belgiciser la description** : c'est la voie empruntée par Van Hollebeke & Merten et par leurs épigones : le discours grammatical belge chasse le belgicisme et raisonne un usage français
- Quid de la jonction avec Deharveng/Grevisse/Goosse (la langue des écrivains, promotion d'une méthode philologique, adoption d'un point de vue « relativiste ») ?
 - 1880-1920 ?
 - JG demande plus d'exemples cités / grammaire = discipline scolaire /

COMMENT BELGICISER UNE GRAMMAIRE FRANÇAISE ?

– Chervel 1983 (corpus aléatoire, restreint, peu homogène) :

- les faits sélectionnés (w, pluriel en –oux, passé surcomposé) : une partie des grammairiens belges se fonderait plus sur l'usage que sur le dogme (p. 80) ; cela ne vaut pas pour les belgicismes (peu vérifiable vu notre corpus > plan = macrostructure)
- les théories : deux tendances, conservatrice et novatrice ; nos deux plans illustrent plutôt la première tendance (définition de la proposition conforme à la logique traditionnelle ; opposition du verbe substantif/verbes attributifs) ; ce à quoi l'on ajoutera le « plaquage » d'une distinction propre à la grammaire latine (dont le succès remonte au XVIe s.)

Les points novateurs mis en évidence par Chervel sont peu vérifiables car se rapportent à la période 1880 – deuxième moitié du XXe siècle

COMMENT BELGICISER UNE GRAMMAIRE FRANÇAISE ?

Une gageüre : « belgiciser » la description d'une langue consubstantielle à l'identité d'un pays voisin (dont les visées annexionnistes inquiètent au XIXe siècle) et dont la norme est définie à Paris

Plusieurs « origines » (non exclusives) à une éventuelle spécificité (qui n'a d'intérêt, pour le grammairien, que si elle trouve un écho dans la description grammaticale) :

∞ le rapport spécifique à la langue (cf. supra) peut-il avoir pour effet de proposer une description différente ? Cf. supra la « stratégie » des écrivains (phase centripète, phase centrifuge)

COMMENT BELGICISER UNE GRAMMAIRE FRANÇAISE ?

- ∞ le cadre théorique (dans la formation des enseignants et la différence ENH et EN > grammaires scolaires ; circulation des modèles de référence [Québec < influence de la linguistique nord-américaine] ; « entre France et Allemagne »)
- ∞ accorder à l'État un rôle prééminent : ses décisions (concours), ses choix (approbations) – liés à de multiples facteurs – « belgicisent » la grammaire en construisant *de facto* une tradition (l'État fabrique du « belge »)

COMMENT BELGICISER UNE GRAMMAIRE FRANÇAISE ?

Méthodologiquement, donner la priorité aux initiatives « officielles » (concours, grammaires approuvées + celles en usage dans les institutions de formation, codes de terminologie grammaticale 1936 > 1986) ; distinguer enseignement élémentaire et enseignement moyen

En décrire le contenu (dans le cadre d'une approche contextualisée et compréhensive) :

- les comparer aux ouvrages français
- contrôler le corpus avec des coups de sonde dans d'autres grammaires belges

COMMENT BELGICISER UNE GRAMMAIRE FRANÇAISE ?

4 points (à priori) ?

– faits traités

– macrostructure

– théorie de la proposition, définition du verbe et typologie des compléments

– les exemples